

## REGLEMENT INTERIEUR

Le jardin que vous vous apprêtez à visiter est un domaine privé, ouvert au public. Aménagé à partir de 1916, il a donc plus de 100 ans. Il est classé « Monument historique » et labellisé « Jardin remarquable ».

Comme toute œuvre ancienne et vivante,  
**IL EST DÉLICAT ET FRAGILE.**

C'est pourquoi nous demandons à nos visiteurs d'admirer la beauté de ce monument en le respectant ainsi que tous les éléments qui le composent. Pour cela, nous vous demandons de vous conformer à ces quelques règles :

- **ne pas cueillir de fleurs ou de branche d'arbre et arbuste**
- **ne pas sortir des chemins de visites, ne pas marcher dans les massifs, dans les prairies ni sur les parterres, ne pas passer entre les haies, ne pas faire de marques sur les statues ou sur les plantes**
- **pour des raisons de sécurité liées aux risques d'incendie, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LE JARDIN**
- **ne pas pique-niquer dans le jardin**
- **si vous visitez le jardin avec un chien, tenez-le en laisse.**

Enfin, ce jardin n'est pas un parc de jeux pour enfants et représente des dangers (puits, précipices, bassins...). Nous demandons donc une collaboration particulière aux enseignants et aux parents afin qu'ils ne laissent pas leurs élèves et enfants sans surveillance.

Si vous avez des questions, sur le jardin ou sur les végétaux, n'hésitez pas à les poser aux personnes qui vous accueillent ou au jardinier : ils se feront un plaisir de vous répondre.

**RESPECTEZ CE MONUMENT ARTISTIQUE ET NATUREL,  
RESPECTEZ LE TRAVAIL DE CELLES ET CEUX QUI EN PRENNENT SOIN,  
ET AIDEZ-NOUS AINSI A LE PRÉSERVER.**

Merci pour votre collaboration

